

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
ALC/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

OBJET : ZAC de Kerdroual et ZAC de Lomener : avenant de transfert du cabinet Lenoir au profit du cabinet Lenoir et Associés

Rapporteur : Pierre CHAMPEAUX

Différents marchés et conventions ont été signés avec le cabinet LENOIR à savoir :

- Marché n° 18,2007 en date du 13 février 2007 pour l'étude technique VRD de la ZAC de Kerdroual ;
- Convention en date du 12 juin 2006 pour la réalisation des prestations d'assistance au Maître d'Ouvrage pour les travaux d'aménagement de la ZAC de Lomener Bois d'Amour ;
- Convention en date du 3 janvier 2006 pour une mission foncière concernant la ZAC de Lomener Bois d'Amour.

Monsieur Dominique LENOIR a cédé son cabinet le 1er mai 2007 à la société LENOIR & Associés.

Il est proposé de passer un avenant de transfert pour ces opérations.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant de transfert de ces opérations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Pierre CHAMPEAUX